



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP
**A l'attention de Monsieur PETROVITCH
DGOS**

Montreuil, le 19 septembre 2017

Objet : Préavis de Grève spécifique pour le 26 septembre 2017.

Madame la ministre,

La fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale vous informe que le préavis du **26 septembre 2017** déposé le 14 septembre sera utilisé par les syndicats CGT du secteur de la psychiatrie.

Le 26 septembre les personnels des services et établissements de psychiatrie se mobiliseront pour s'opposer :

- au démantèlement de la psychiatrie dans les GHT,
- à la politique d'austérité qui détruit ce service indispensable rendu aux publics et met à mal la cohésion sociale,
- aux fermetures de lits, de CMP, d'hôpitaux de jour et autres structures d'accueil,
- aux suppressions de postes, et à la réduction des effectifs auprès des patient-e-s,
- aux politiques de soins (ou à l'absence de politique) qui favorisent l'augmentation des situations de violences.
- à l'institutionnalisation du mépris de la souffrance au travail qui touche les salarié-e-s dans tous nos établissements.

Le 26 septembre les personnels des services et établissements de psychiatrie se mobiliseront pour :

- se doter d'un service de soins en psychiatrie moderne et résolument humaniste, financé par la solidarité, principe fondateur de la Sécurité Sociale ;
- maintenir le secteur de psychiatrie qui a largement fait ses preuves en matière de réponse soignante, organisationnelle, mais aussi concernant le maillage du territoire ;
- exiger que les moyens nous soient donnés pour répondre humainement et efficacement aux besoins de la population. Nous refusons d'être complices des conséquences des politiques d'austérité actuelles et passées ;
- privilégier le soin par rapport à l'incarcération. Nous refusons que les plus faibles et les plus vulnérables soient stigmatisés et criminalisés et qu'au nom "du tout sécuritaire", ils ne bénéficient pas des soins dont ils ont besoin.
- exiger des formations permettant à l'ensemble des soignants de répondre aux spécificités de la psychiatrie ;

- exiger que les moyens soient réévalués pour répondre correctement aux souffrances de nos concitoyen-ne-s en terme de structures d'accueil, mais aussi logistiques et bien-sûr en terme de moyens humains médicaux, paramédicaux et logistiques ;
- exiger d'être reconnu-e-s et entendu-e-s par le ministère de la santé ;
- élaborer démocratiquement des projets de soins territoriaux en psychiatrie.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Philippe CREPEL
Responsable de l'espace revendicatif